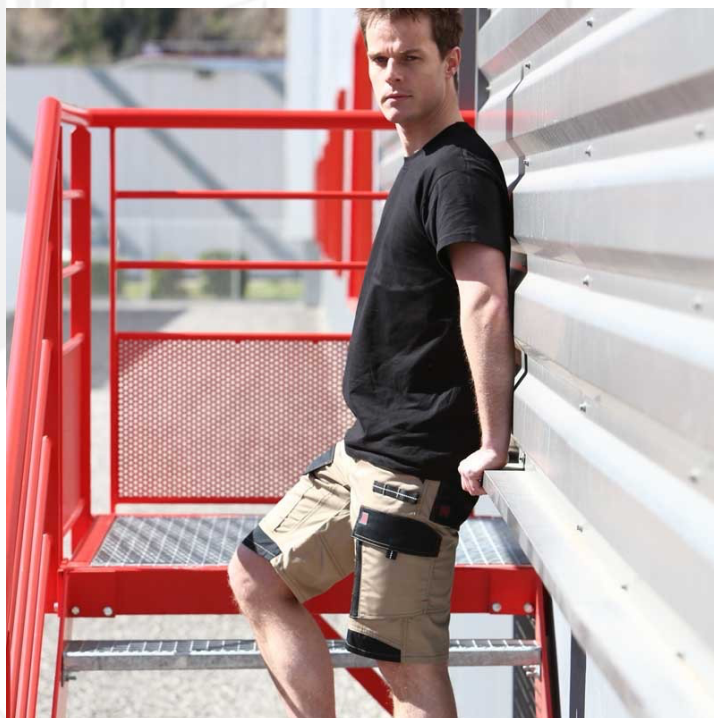


BERMUDA DE TRAVAIL



Pantacourts, Bermudas ou Shorts, sont la solution idéale pour le confort du salarié lors des fortes chaleurs. Cependant, ces vêtements ne sont pas toujours appréciés de l'employeur. En tant qu'employé de l'artisanat, de l'industrie, ou du bâtiment, la loi vous autorise-t-elle à porter ce type de tenue au travail ?

Quels sont les avantages du bermuda de travail ?

Les bermudas de travail sont pour certains des vêtements indispensables pour exercer avec aisance. C'est le cas pour les artisans, les professionnels du BTP mais aussi pour les passionnés de bricolage qui apprécient garder les mollets à l'air libre. Les shorts de travail et les bermudas de chantier ont de nombreux avantages. Ce sont comme les pantalons de travail, des vêtements fonctionnels et robustes.

Confort et liberté de mouvements

L'avantage premier d'un bermuda professionnel est sans conteste son confort. En effet, le vêtement s'arrêtant au niveau des genoux, il offre une meilleure liberté de mouvements. Les jambes sont plus libres dans leurs déplacements.

Légèreté et respirabilité

Second avantage d'un bermuda de travail et non des moindres : la respirabilité. Un des éléments les plus inconfortables lorsque l'on effectue des travaux est de se sentir étouffer dans ses vêtements professionnels. Le bermuda de travail assure une très bonne respirabilité en laissant le bas des jambes à l'air libre. La chaleur émise par le corps se dissipe plus rapidement contrairement à un pantalon de travail qui évacuerait plus difficilement l'humidité vers l'extérieur. L'aisance est un point fort du short de travail. En période de fortes chaleurs, c'est le meilleur allié.

Loi sur le port des vêtements de travail

Le Code du Travail prévoit à l'Article L1121-1 : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Le choix de sa tenue vestimentaire est une liberté individuelle qui ne peut être restreinte que pour des raisons précises et justifiées. Ainsi, un employeur peut interdire le port d'un type de vêtement particulier uniquement si cette interdiction est liée à l'activité exercée par le salarié.

Comment savoir si je peux porter un short de travail ?

Les obligations vestimentaires du travailleur sont généralement mentionnées dans son contrat de travail, dans le règlement intérieur ou un code d'entreprise, dans une note de la direction, un brochure spécifique...

Deux raisons justifient l'interdiction de porter un vêtement : la sécurité et l'hygiène et le respect de l'image de l'entreprise.

Le port d'un short ou d'un bermuda de travail peut donc être autorisé comme interdit selon les situations que vous rencontrez.

Pourquoi le bermuda de travail peut-il être interdit ?

Le short de travail ou le bermuda de travail peut être considéré comme une tenue vestimentaire incompatible avec le contact avec la clientèle. C'est pourquoi le port d'un bermuda n'est pas toujours adapté à un chef de chantier ou un conducteur de travaux. Le bermuda et le pantacourt peuvent aussi être interdits pour des raisons de sécurité. Par exemple, un ouvrier de l'industrie travaillant avec des métaux en fusion risquerait des brûlures graves s'il travaillait avec ce type de vêtement.

Y a-t-il un risque à porter un vêtement «non autorisé» ?

Dans le cas où un bermuda de travail est interdit pour un motif légitime, la sanction de l'employeur peut aller jusqu'au licenciement du collaborateur si celui refuse d'obéir. Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès de votre employeur avant de travailler en bermuda de travail.

